

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANIZATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour**

**CX/FA 07/39/1**  
décembre 2006

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES**

**Trente-neuvième session**

**Beijing (Chine), 24 - 28 avril 2007**

#### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

La trente-neuvième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et de ses groupes de travail se tiendra au Kunlun Hotel, 2 Xin Yuan Nan Lu, Chaoyang District, Beijing (Chine), comme suit:

<b><u>Groupes de travail sur:</u></b>	
La Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	Dimanche, 22 avril 2007 de 9 heures à 18 heures
Les Directives pour l'emploi des aromatisants	Lundi, 23 avril 2007 de 9 heures à 12 heures
Les normes d'identité et de pureté	Lundi, 23 avril 2007 de 14 heures à 16 heures
<b><u>Session plénière:</u></b>	Du mardi 24 avril 2007 à 9 h 30 au samedi 28 avril 2007

Les documents de travail seront progressivement transférés sur le site Web du Codex. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL ci-après:

[www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place étant limité.

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>	CX/FA 07/39/1
2	<b>Nomination du rapporteur</b>	
3	<b>Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex</b>	<a href="#">CX/FA 07/39/2</a>  <a href="#">CX/FA 07/39/2-Add. 1</a>
4	<b>Questions découlant de la FAO et l'OMS</b>	<a href="#">CX/FA 07/39/3</a>
4 a)	Soixante-septième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	
4 b)	Mesures à prendre du fait de modifications apportées aux Doses journalières admissibles (DJA)	<a href="#">CX/FA 07/39/4</a>
5	<b>Confirmation et/ou révision des concentrations maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques citées dans les normes Codex</b>	<a href="#">CX/FA 07/39/5</a>
	Corrigendum	<a href="#">CX/FA 07/39/5-Add.1</a>
6	<b>Intégration de dispositions relatives aux additifs alimentaires de normes de produits du Codex dans la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)</b>	
6 a)	Rapport du Groupe de travail électronique sur l'intégration de dispositions relatives aux additifs alimentaires de normes de produits du Codex dans la NGAA	<a href="#">CX/FA 07/39/6</a>
	• Observations	<a href="#">CX/FA 07/39/6-Add.1</a>
	•	<a href="#">CX/FA 07/39/6-Add. 2</a> (uniquement en langue originale)
6 b)	Rapport du Groupe de travail électronique sur les amendements au Manuel de procédure	<a href="#">CX/FA 07/39/7</a>
	• Observations	<a href="#">CX/FA 07/39/7-Add.1</a>
	•	<a href="#">CX/FA 07/39/7-Add. 2</a> (uniquement en langue originale)
7	<b>Examen de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)</b>	
7 a)	<u>Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)</u>	
	Document de travail pour information et débat sur la NGAA	<a href="#">CX/FA 07/39/8</a>
	Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la NGAA	CRD 1
	Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA	<a href="#">CX/FA 07/39/9 (Partie 1)</a> <a href="#">CX/FA 07/39/9 (Partie 2)</a>

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations</li> <li>•</li> </ul>	<a href="#">CX/FA 07/39/9-Add.1</a> <a href="#">CX/FA 07/39/9-Add. 2</a> (uniquement en langue originale)
7 b)	Limites d'emploi maximales de la pullulanase (SIN 1204) (en réponse à la lettre circulaire CL 2006/40-FA, partie 1)	<a href="#">CX/FA 07/39/10</a>  <a href="#">CX/FA 07/39/10-Add. 1</a> (uniquement en langue originale)
7 c)	Document de travail sur la révision du système de classification des denrées alimentaires de la NGAA	<a href="#">CX/FA 07/39/11</a>
8	<b>Avant-projet de Directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006)</b>	<a href="#">CX/FA 07/39/12</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations à l'étape 3</li> <li>•</li> <li>• Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les Directives pour l'emploi des aromatisants</li> </ul>	<a href="#">CX/FA 07/39/12-Add 1</a> <a href="#">CX/FA 07/39/12-Add. 2</a> (uniquement en langue originale) CRD 2
9	<b>Répertoire des auxiliaires technologiques</b>	
9 a)	Document de travail sur les directives et les principes régissant l'utilisation des auxiliaires technologiques	<a href="#">CX/FA 07/39/13</a>
9 b)	Répertoire des auxiliaires technologiques, liste actualisée	<a href="#">CX/FA 07/39/14</a>
10	<b>Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires</b>	
10 a)	Projet de révision des <i>Noms de catégorie et du Système international de numérotation Codex</i> – CAC/GL 36-1989 (N07-2005)	<a href="#">ALINORM 06/29/12, Annexe XV</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations à l'étape 6 (en réponse à lettre circulaire CL 2006/37-FA)</li> </ul>	<a href="#">CX/FA 07/39/15</a>
10 b)	Propositions d'additions et/ou d'amendements au Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires (en réponse à la lettre circulaire CL 2006/40-FA, partie 2)	<a href="#">CX/FA 07/39/16</a>  <a href="#">CX/FA 07/39/16-Add. 1</a> (uniquement en langue originale)
11	<b>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</b>	
	Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-septième réunion du JECFA	<a href="#">CX/FA 07/39/17</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations</li> <li>• Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</li> </ul>	<a href="#">CX/FA 07/39/17-Add. 1</a> CRD 3
12	<b>Liste des additifs alimentaires à évaluer en priorité par le JECFA (en réponse à la lettre circulaire CL 2006/41-FA)</b>	<a href="#">CX/FA 07/39/18</a>
		<a href="#">CX/FA 07/39/18-Add. 1</a> (uniquement en langue originale)

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
13	<b>Autres questions et travaux futurs</b>	
14	<b>Date et lieu de la prochaine session</b>	
15	<b>Adoption du projet de rapport</b>	

## **NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (CX/FA 07/39/1):** Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

**Point 2 de l'ordre du jour - Nomination du rapporteur:** Le Comité sera invité à désigner un Rapporteur pour la session.

**Point 3 de l'ordre du jour - Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (CX/FA 07/39/2):** Le document est un document d'information établi par le Secrétariat du Codex concernant des questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex.

**Point 4 de l'ordre du jour - Questions découlant de la FAO et l'OMS (CX/FA 07/39/3):** Le document est un document d'information établi par la FAO et la OMS.

**Point 4 a) de l'ordre du jour - Soixante-septième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA):** Le Secrétariat conjoint FAO/OMS du JECFA présentera un résumé des résultats de la soixante-septième réunion du JECFA (Rome, Italie, 20-29 juin 2006). Le(s) rapport(s)/rapport(s) succinct(s) seront disponibles en langue anglaise sur le site web : [http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/whatisnew\\_en.stm](http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/whatisnew_en.stm).

**Point 4 b) de l'ordre du jour - Mesures à prendre du fait de modifications apportées aux Doses journalières admissibles (DJA) (CX/FA 07/39/4):** Les modifications apportées aux DJA des additifs alimentaires proposées par la soixante-septième réunion du JECFA figurent dans le document CX/FA 07/39/4.

**Point 5 de l'ordre du jour - Confirmation et/ou révision des concentrations maximales pour les additifs alimentaires citées dans les normes Codex (CX/FA 07/39/5):** Conformément au Manuel de procédure du Codex Alimentarius, le Secrétariat du Codex fera rapport au Comité sur la confirmation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans les normes Codex sur la base des propositions découlant d'autres Comités du Codex.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR - INTÉGRATION DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX ADDITIFS ALIMENTAIRES DE NORMES DE PRODUITS DU CODEX DANS LA LA NORME GÉNÉRALE CODEX POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (NGAA)**

**Point 6 a) de l'ordre du jour - Rapport du Groupe de travail électronique sur l'intégration de dispositions relatives aux additifs alimentaires de normes de produits du Codex dans la NGAA (07/39/6):** À sa trente-huitième session, le Comité est convenu de constituer un Groupe de travail électronique, dirigé par les États-Unis, chargé d'élaborer un document de travail détaillant les impacts des révisions des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les catégories correspondantes de la NGAA en relation co-univoque avec une norme de produits, pour distribution, observations et examen supplémentaire à la prochaine session du Comité. Le Comité est convenu que le document devra aussi contenir des propositions concernant la révision de la NGAA visant à intégrer les dispositions relatives aux additifs alimentaires contenues dans les normes de produits du Codex et a invité le Groupe de travail à envisager des solutions qui pourraient être appliquées uniformément à toutes les denrées. Il a été convenu qu'au cours de l'élaboration de ces propositions, toutes restrictions supplémentaires à l'utilisation des additifs alimentaires faisant exception aux principes généraux utilisés dans la Norme seront examinées par rapport aux critères suivants: i) L'utilisation d'un additif alimentaire donné dans un aliment conforme à toutes les autres dispositions (par ex., le nom, l'étiquetage, et l'hygiène) d'une norme de produit du Codex individuelle pose un risque; ii) L'additif alimentaire donné ne produit pas l'effet fonctionnel prévu dans l'aliment normalisé par le Codex en raison de considérations physico-chimiques de l'additif alimentaire et de l'aliment normalisé; iii) L'utilisation d'un additif alimentaire donné dans un aliment conforme à une norme de produit du Codex individuelle peut tromper le consommateur; et iv) Toute exception aux principes généraux de la Norme doit être pleinement documentée et appuyée par l'information soumise au Comité. Le Comité est également convenu que, dans la mesure du possible, les exceptions aux principes généraux de la NGAA seraient mises en œuvre de la façon la plus simple, la plus transparente et pragmatique possible, par exemple, à l'aide de notes dans les tableaux 1 et 2 des additifs alimentaires de la NGAA, de révisions de l'annexe du tableau 3, ou de révisions au système de classification des aliments (ALINORM 06/29/12, par. 64-67).

Les observations sur le rapport du Groupe de travail électronique sur l'intégration de dispositions relatives aux additifs alimentaires de normes de produits du Codex dans la NGAA figurent au document CX/FA 07/39/6-Add.1.

**Point 6 b) de l'ordre du jour - Rapport du Groupe de travail électronique sur les amendements au Manuel de procédure (CX/FA 07/39/7):** À sa trente-huitième session, le Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail physique de constituer un Groupe de travail électronique dirigé par la Suisse chargé d'examiner les amendements correspondants au Manuel de procédure, y compris: i) le modèle des normes de produits du Codex, section sur les additifs alimentaires; ii) la relation entre les comités de produits et les comités s'occupant des questions générales, section sur les additifs alimentaires et les contaminants; et iii) le mandat du Comité, et de préparer un rapport contenant une première proposition d'amendements au Manuel de procédure pour distribution, observations et examen supplémentaire à la prochaine session du Comité (ALINORM 06/29/12, par. 68).

Les observations sur le rapport du Groupe de travail électronique sur les amendements au Manuel de procédure figurent au document CX/FA 07/39/7-Add.1.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR - EXAMEN DE LA NORME GÉNÉRALE CODEX POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (NGAA)**

**Point 7 (a) de l'ordre du jour - Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)**

Document de travail pour information et débat sur la NGAA (CX/FA 07/39/8): À sa trente-huitième session, le Comité a demandé au Secrétariat du Codex de rédiger, chaque année une version actualisée du « document de travail pour information et débat sur la NGAA » similaire à CX/FAC 06/38/8 (ALINORM 06/29/12, paragraphe 72).

Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la NGAA (CRD 1): À sa trente-huitième session, le Comité a décidé de re-convoquer le Groupe de travail physique ad hoc sur la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires avant sa prochaine session sous la présidence des États-Unis (ALINORM 06/29/12, par. 74).

**Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA (CX/FA 07/39/9):** À sa trente-huitième session, le Comité est convenu de rétablir le Groupe de travail électronique présidé par les États-Unis afin d'examiner les recommandations en suspens contenues dans CX/FAC 06/38/10, les observations contenues dans CX/FAC 06/38/9 Parties 1 et 2, les décisions pertinentes de la trente-septième et de la trente-huitième réunion du CCFAC ainsi que les nouvelles observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/34-FA. Il est convenu que le Groupe de travail électronique adopterait une approche horizontale lors de sa discussion des normes pour les colorants ainsi que les édulcorants dans sa liste prioritaire et que le rapport contiendra des informations au Comité afin d'avancer ces normes dans le processus par étapes du Codex et en faisant des progrès sur la NGAA (ALINORM 06/29/12, par. 79).

Les observations sur le rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA figurent au document CX/FA 07/39/9-Add.1.

**Point 7 b) de l'ordre du jour - Limites d'emploi maximales de la pullulanase (SIN 1204) (CX/FA 07/39/10):** À sa trente-huitième session, le Comité, après avoir noté que le JECFA a évalué la pullulanase (SIN 1204) en tant que « Non spécifiée », est convenu de l'introduire dans le tableau 3 de la NGAA à l'étape 4 et de demander les limites d'emploi maximales proposées dans les catégories d'aliments répertoriées dans l'annexe au tableau 3 (ALINORM 06/29/12, par. 36).

Les propositions sur les limites d'emploi maximales de la pullulanase dans les catégories d'aliments répertoriées dans l'annexe au tableau 3 de la NGAA, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/40-FA (partie 1), figurent au document CX/FA 07/39/10.

**Point 7 c) de l'ordre du jour - Document de travail sur la révision du système de classification des denrées alimentaires de la NGAA (CX/FA 07/39/11):** À sa trente-huitième session, le Comité est convenu d'établir un Groupe de travail électronique présidé par l'Indonésie, pour rédiger un document de travail et, conformément à la procédure établie à sa trente-sixième Session, d'introduire un projet de document pour la révision du système de classification des denrées alimentaires de la NGAA (ALINORM 06/29/12, par. 215).

**Point 8 de l'ordre du jour - Avant-projet de Directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006) (CX/FA 07/39/12):** À sa vingt-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé l'élaboration de Directives pour l'emploi des aromatisants au titre de nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 06/29/41, par. 124 et Annexe VIII). À sa trente-huitième session, le Comité est convenu que, soumis à l'approbation de la Commission, un Groupe de travail électronique présidé par les États-Unis préparerait un nouvel avant-projet de directive pour distribution, observations à l'étape 3 et examen ultérieur à sa prochaine session. Il a été suggéré que les données sur l'estimation d'ingestion des agents aromatisants par le JECFA et autres données pertinentes devraient être prises en considération lors de l'élaboration du projet de directives. En outre, le Comité est convenu d'établir un Groupe de travail physique avant sa prochaine session, sous la présidence de la Communauté européenne, afin d'examiner le nouvel avant-projet de directives ainsi que les observations soumises à l'étape 3 (ALINORM 06/29/12, par. 87-88).

Les observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de directives pour l'emploi des aromatisants figurent au document CX/FA 07/39/12-Add.1. Le rapport du Groupe de travail physique sera présenté au Comité en tant que document de salle 2 (CRD 2).

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR - RÉPERTOIRE DES AUXILIAIRES TECHNOLOGIQUES**

**Point 9 a) de l'ordre du jour - Document de travail sur les directives et les principes régissant l'utilisation des auxiliaires technologiques (CX/FA 07/39/13):** À sa trente-huitième session, le Comité est convenu d'une nécessité d'orientation concernant l'utilisation des auxiliaires technologiques. À cet effet, il a été convenu d'établir un Groupe de travail électronique, dirigé par l'Indonésie, chargé d'élaborer un document de travail sur les directives et les principes régissant l'utilisation des auxiliaires technologiques, et qui traiterait de: justification technologique; utilisation sans risque et contrôles adéquats des auxiliaires technologiques; relation entre les auxiliaires technologiques et les additifs alimentaires; et autres questions liées aux auxiliaires technologiques (ALINORM 06/29/12, par. 92)

**Point 9 b) de l'ordre du jour - Répertoire des auxiliaires technologiques, liste actualisée (CX/FA 07/39/14):** À sa trente-huitième session, le Comité a accepté l'offre de la délégation néo-zélandaise de préparer une nouvelle mise à jour du répertoire des auxiliaires technologiques pour examen à sa prochaine session avec les améliorations indiquées dans CX/FAC 06/38/13, par. 16 (ALINORM 06/29/12, par. 93).

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR - SYSTÈME INTERNATIONAL DE NUMÉROTATION (SIN) DES ADDITIFS ALIMENTAIRES**

**Point 10 a) de l'ordre du jour - Avant-projet de révision des Noms de catégorie et du Système international de numérotation Codex - CAC/GL 36-1989 (N07-2005) (ALINORM 06/29/12, Annexe XV):** À sa vingt-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté l'avant-projet de révision à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6, tel que proposé par le Comité (ALINORM 06/29/41, par. 99-102 et Annexe V).

Les observations à l'étape 6 en réponse à la lettre circulaire CL 2006/37-FA figurent au document CX/FA 07/39/15.

**Point 10 b) de l'ordre du jour - Propositions d'additions et/ou d'amendements au Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CX/FA 07/39/16):** À sa trente-deuxième session, le Comité est convenu de demander des observations pour d'autres amendements au système SIN de manière permanente (ALINORM 01/12, par. 74). Les propositions pour d'autres amendements au système SIN, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/40-FA (partie 2), figurent au document CX/FA 07/39/16.

**Point 11 de l'ordre du jour - Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (CX/FA 07/39/17):** Dans le document figurent les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-septième réunion du JECFA. À sa trente-huitième session, le Comité a décidé de réunir à nouveau le Groupe de travail *ad hoc* sur les normes avant sa session suivante sous la présidence du Danemark (ALINORM 06/29/12, par. 107). Les normes d'identité et de pureté seont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-additives/search.html>

Les observations sur les Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-septième réunion du JECFA figurent au document CX/FA 07/39/17-Add.1. Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sera présenté au Comité en tant que document de salle 3 (CRD 3).

**Point 12 de l'ordre du jour - Liste des additifs alimentaires à évaluer en priorité par le JECFA (CX/FA 07/39/18):** À sa trente-huitième session, le Comité est convenu de demander au Secrétariat du Codex de solliciter, en coordination avec le Secrétariat conjoint du JECFA et dans le cadre d'une lettre circulaire distincte qui inclurait également le questionnaire de soumission, de nouvelles propositions d'ajouts ou d'amendements à la liste des priorités, pour examen à sa prochaine session (ALINORM 06/29/12, par. 209). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/41-FA figurent au document CX/FA 07/39/18.

**Point 13 de l'ordre du jour - Autres questions et travaux futurs :** D'autres questions et/ou propositions de travaux futurs seront examinées, sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou du Comité exécutif.

**Point 14 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session:** Le Comité sera avisé des propositions de date et lieu pour la prochaine session.

**Point 15 de l'ordre du jour - Adoption du rapport:** Le Comité adoptera le rapport de sa trente-neuvième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat Codex.